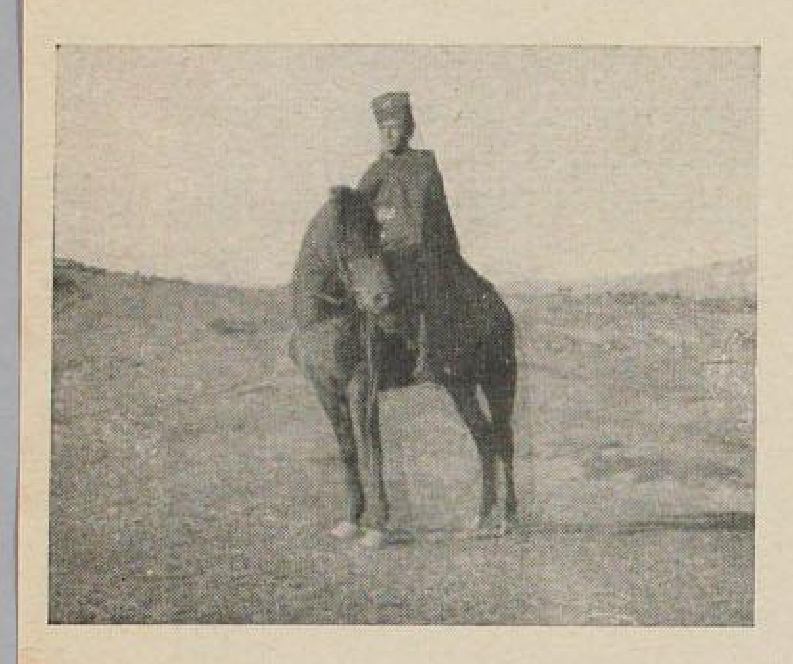
République Française - ELECTIONS LEGISLATIVES DU 5 MARS 1967 - 7e Circonscription (Yvelines)

1939 de l'Invasion ➡ ... à la Libération 1945



Boris MEYER *est incorporé en 1939 avec sa classe.*

Après la débâcle en 1941, il est volontaire pour partir en Afrique du Nord. ➡

➡

En 1944, engagé volontaire dans la 2e DB du Général Leclerc.

(Croix de guerre Presidential unit citation)



DEFENSE DES INTERETS DE LA CIRCONSCRIPTION

Mesdames, Messieurs,
Camarades, Amis,

A quarante-huit ans, âge où l'on commence à rêver d'une vie tranquille, j'ai le devoir de sortir de l'anonymat pour vous demander vos suffrages et votre appui. Je suis marié, père de famille.

Je ne suis pas politicien. Je n'ai jamais été inscrit à un parti ou un groupement politique quelconque. Comme tout citoyen s'intéressant à la vie de son pays, j'ai eu mes préférences... J'ai eu mes illusions ! Aucune des formations politiques en présence ne nous garantit la continuité du droit à la propriété, de la liberté d'entreprise, de la liberté communale. Le Pouvoir est entre les mains des grandes féodalités financières qui manipulent les politiciens et contrôlent les activités du pays. Elles contrôlent aussi toutes les têtes de nos grandes formations politiques. Je suis donc apolitique. Je ne crois pas aux alliances électorales, ni à la droite, ni à la gauche ; mots creux sans plus aucune signification. JE CROIS, POUR MA PART, QUE LE ROLE D'UN DEPUTE SE RESUME PAR LA DEFENSE DES INTERETS DE CEUX QU'IL REPRESENTE.

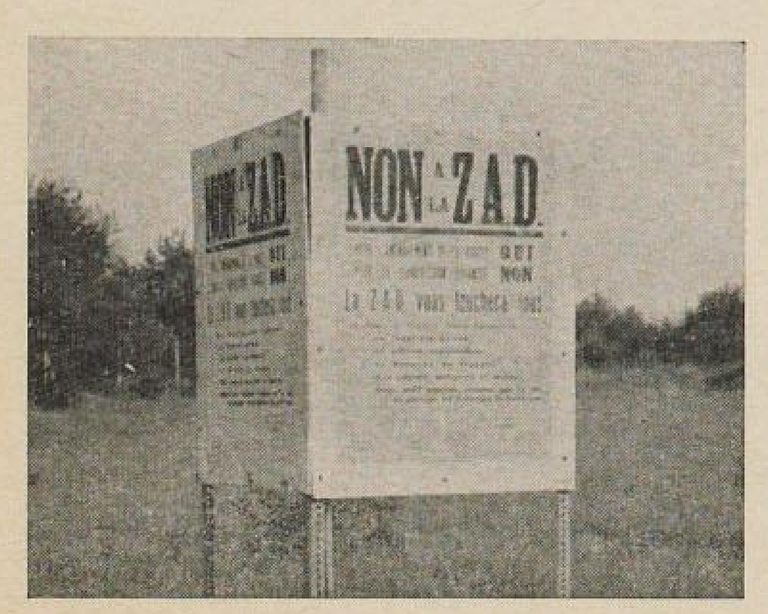
Pour le reste, je suis un partisan de l'Europe parce que je ne crois pas à la justification des frontières ; je suis évidemment un partisan du plein emploi, car je suis moi-même un salarié et que le chômage est pour tous une calamité ; je suis donc hostile aux zones de salaires et aux différences de salaires entre hommes et femmes. Il faut avancer l'âge de la retraite et assurer à tous une vieillesse heureuse. Il faut des hôpitaux, des logements, des écoles. Il faut démocratiser l'enseignement au même titre que les élections. Il faut un véritable plan social et familial. Il faut des autoroutes et supprimer toutes les dépenses improductives. Enfin, je suis un partisan de la liberté religieuse et de toutes les libertés. Je veux que la justice soit indépendante et que l'on supprime les tribunaux d'exception. Je veux que l'on ouvre les prisons aux détenus politiques. Je suis pour le libéralisme et la démocratie, contre le pouvoir personnel... TOUT CELA VA DE SOI.

En rester à cette profession de foi, ce serait verser dans la pure démagogie. Mon père meurt en 1945. Pour tout héritage, il m'a légué un cœur qui n'admet NI LES INJUSTICES, NI LES SCANDALES, NI LA TRAHISON, NI LE MENSONGE. Victime en 1961 des volte-face gouvernementales, après trois mois de détention préventive, je suis acquitté.

Représentant industriel, attaché de direction depuis 1959, j'ai acquis par mon travail trois hectares de terrain à Mousseaux-sur-Seine. J'ai construit ma maison de mes mains, en castor. C'est une petite maison de ciment et de bois. C'était et c'est mon premier et unique bien.

DEPUIS LE 26 JUILLET DERNIER, MON TERRAIN EST ZADE. C'est ce qui attend tous les Français : sur leur terre, dans leur entreprise, dans leur travail. Pour beaucoup, cette expression ne veut encore rien dire mais elle représente, pour tous, la fin prochaine de toutes nos libertés.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de me présenter aujourd'hui, devant vous, en homme libre et indépendant.



➡

➡

Boris MEYER

SUPPLÉANT

Roland GOSSE

1966 de l'Invasion par les Z. A. D... A la libération par les votes

Mon programme tient en quatre grands chapitres :

I. — LES LIBERTES COMMUNALES
II. — L'AMENAGEMENT REGIONAL
III. — CONTRE LES Z.A.D.-Z.U.P - EXPROPRIATIONS
IV. — LA LIBRE ENTREPRISE

LES LIBERTES COMMUNALES

« Nous arrivons au moment d'une confrontation fatidique : d'un côté la règle de droit est claire comme du cristal : le peuple peut, dans chaque commune, se prononcer sur les grandes décisions qui le concernent ; de l'autre, au dam de la volonté publique, des meneurs agressifs ont entrepris de plier la règle de droit selon la convenance de leurs ambitions et de leurs intérêts. »

(La bataille des annexions),
R.-J.-Bedard, Montréal.

Ce n'est que pure courtoisie si aujourd'hui un avis est demandé à Messieurs les Maires ou à Messieurs les Conseillers municipaux. Les organismes de tutelle imposent mais ne sollicitent plus. Cela est vrai pour l'aménagement, les impôts, les grandes options dont dépendent la vie ou la mort des communes.

Parfois les municipalités sont tenues dans l'ignorance la plus complète du sort qui leur est réservé, et par la même du sort de la population. C'est très grave. Officiellement, depuis juillet dernier, la boucle Moisson-Sandrancourt est zadée sur six mille hectares. Les municipalités ignorent elles que des plans très précis sont actuellement réalisés sur les 17.000 hectares officieusement prévus. Cette étude concerne 13.000 habitants et 22 communes. **Ces 22 municipalités ignorent, elles, qu'elles doivent disparaître** pour être remplacées par une nouvelle unité administrative ?

Dans les cantons de Mantes, Limay, Bonnières, 7500 h. sont en Z.A.D. Bientôt peut-être, ce sera la **région de Houdan.** Il y a actuellement 50.000 hectares « zadés » en Seine-et-Oise ! **POUR MA PART, JE DEMANDE LE RETABLISSEMENT DE TOUTES LES LIBERTES COMMUNALES. JE SUIS CONTRE TOUTES LES LOIS IMPOSEES, OU TOUS MARIAGES FORCES.**

L'AMENAGEMENT

Je suis contre l'aménagement prévu par le schéma directeur du District qui conduit à une concentration excessive et ruineuse de 15 et peut-être 20 millions d'habitants dans la Région Parisienne alors que la France est vide.

Je suis contre tous ces grands ensembles concentrationnaires, qui ne servent qu'à nous parquer pour mieux nous contrôler, et mieux nous exploiter au profit de puissances financières.

Au contraire, JE SUIS POUR un aménagement qui assure une juste et harmonieuse répartition entre la vie rurale et la vie urbaine.

Je suis pour un aménagement, qui rend la vie plus facile et les hommes plus heureux.

Je suis pour un aménagement réalisé par la population elle-même, selon ses vœux, et en priorité à son profit, c'est-à-dire :

— POUR TOUS, LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE.

— POUR TOUS, ARTISANS, GRANDS OU PETITS, PRIORITE ABSOLUE A LA PARTICIPATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT.

— POUR LES PROPRIETAIRES FONCIERS, POSSIBILITE DE FAIRE DES ECHANGES, DE VENDRE OU DE S'ASSOCIER, selon la formule qui semble le mieux leur convenir. Il s'agit simplement d'adapter les principes du Code Minier à l'aménagement.

La population existante ne doit, en aucun cas, subir les charges d'un aménagement. Je me refuse à voir apparaître de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts pour contribuer au financement des travaux.

Z.A.D.-Z.U.P. - EXPROPRIATION

JE SUIS CONTRE TOUTES LES LOIS FONCIERES VOTEES PAR LA MAJORITE ACTUELLE.

a) **Elles portent atteinte :**

— au droit de propriété, en justifiant l'expropriation sous n'importe quel prétexte. C'est la loi dite « PISANI ».

— à la liberté du travail, en rayant d'un trait de plume l'existence du commerce et de l'entreprise individuelle. Les petits ateliers, les entreprises familiales seront remplacés par des super-marchés et des entreprises pléthoriques ;

— à la liberté d'entreprendre et de moderniser, en réduisant à néant tout investissement.

b) **Elles favorisent la spéculation au profit de groupes financiers importants.**

Les Z.A.D. et les Z.U.P. sont créées pour éviter la spéculation foncière, disent les Pouvoirs publics. C'est faux ! La spéculation, oui, elle existe :

— hors Z.A.D., sur le périmètre de la zone où la liberté des prix demeure ;

— dans la Z.A.D. où le terrain qui sera préempté à vil prix, sera revendu ou loué sans contrôle et à quel taux ?

La valeur du sol non urbanisé intervient pour 0,50 à 5 % dans le coût d'urbanisation et de construction. La spéculation n'est pas le fait des petits propriétaires ou des possesseurs de pavillons.

c) Elles permettent de scandaleuses expropriations, visant en premier lieu les pauvres gens, sans relation ; mal informés, dans l'impossibilité de se défendre. Ce sont ces gens-là qu'il s'agit de protéger.

JE DEMANDE, EN CONSEQUENCE, LA SUPPRESSION DES Z.A.D. ET DES Z.U.P.

En ce qui concerne les expropriations inévitables, rentrant réellement dans le cadre de l'utilité publique, j'accepte par exemple la formule du Conseil municipal de Mousseaux-sur-Seine :

« Pour les propriétaires de pavillons, d'immeubles, de résidences principales ou secondaires à détruire ou à évacuer, que soient bâtis, avant toute expropriation, des logements de remplacement en tout point identiques à ceux existants et sur des terres de même superficie.

«Pour les agriculteurs, propriétaires ou exploitants l'échange de tous leurs terrains exploités contre un terrain d'un seul tenant, de la même superficie et d'une valeur identique ou supérieure. »

LA LIBRE ENTREPRISE

J'ai adhéré au programme des P.M.E. :

POUR : La sauvegarde de l'économie privée et de l'entreprise libre.
La suppression des privilèges accordés à certains secteurs ou à certaines formes d'entreprises.
La libre disposition des fruits du travail des chefs d'entreprise.

CONTRE : Le dirigisme des prix et des marges.
Les opérations de dumping favorisant les puissances dominantes, et visant à l'élimination de la concurrence.
La cogestion, lorsque les chefs d'entreprise sont financièrement responsables de leur exploitation.

CONCLUSION

Mon compte épargne-logement servira de caution financière aux frais de cette campagne. Je compte sur votre concours pour comprendre et transmettre...

Je fais appel : aux municipalités, aux agriculteurs, aux petits commerçants, aux petits propriétaires, à toutes les victimes du pouvoir, à tous les gens épris de liberté.

Seul, je ne peux rien. Tous ensemble, nous pouvons faire reculer toutes les grandes féodalités financières. En juillet dernier, en mairie de Mousseaux-sur-Seine, la population à mains levées et à l'unanimité m'a demandé de la défendre.

J'ai accepté cette responsabilité. J'ai fait mon devoir. Faites le vôtre.

POUR LA LIBERTE : VOTEZ MEYER-GOSSE

« Le pays dont je rêve atteindra le sommet de sa grandeur lorsque ses fils les plus pauvres seront devenus ses citoyens les plus fidèles. »

P. Tiget & Cie Imp. de Guernes